



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Une enquête publique sera ouverte du 25 septembre 2023 à 14h au 27 octobre 2023 à 17h**, pour une durée de 33 jours en mairie de BILLIO, pour un projet de parc éolien comprenant 2 éoliennes et 1 poste de livraison, situé au lieu-dit Maison Neuve 56420 BILLIO.

**Ce projet est présenté par le gérant de la société SEPE MARE DU CORNET**, dont le siège social est situé 134 rue de Beauvais 60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE.

Cette enquête publique est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions, au titre de la législation précitée, ou un refus.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- un dossier produit par le bureau d'études ORA Environnement, dont une étude d'impact et son résumé non technique
- l'avis de la Mission régionale de l'Autorité environnementale du 22 juin 2023
- les avis des services (Ministère des Armées-DIRCAM, Ministère des Transports-DGAC et Météo)
- le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et sur un poste informatique chaque jour ouvrable en mairie de BILLIO aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de la **SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN (SEPE) MARE DU CORNET** – Guillaume Le Toullec (responsable de projets - tél 06.71.55.51.86 – courriel : [guillaume.letoullec@alterric.com](mailto:guillaume.letoullec@alterric.com)).

Monsieur Joris LE DIREACH est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de BILLIO au cours des permanences suivantes :

- lundi 25 septembre 2023 de 14h à 17h
- mardi 10 octobre 2023 de 14h à 17h
- vendredi 27 octobre 2023 de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées par le projet pourront consigner directement leurs observations et propositions écrites dans le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de BILLIO (1 rue de la Fontaine 56420 BILLIO). Ces courriers seront annexés au registre d'enquête.

Le public peut également consulter le dossier et déposer ses observations et propositions sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/parc-eolien-mare-du-cornet> ou les adresser par courriel à : [parc-eolien-mare-du-cornet@mail.registre-numerique.fr](mailto:parc-eolien-mare-du-cornet@mail.registre-numerique.fr)

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de BILLIO du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).